**Sujet :** Consultation pour avis sur le permis de construire 02B 350 25 N0002 commune de Vignale
**De :** DESIDERI Ange - DDT 2B/SUCR/ADS <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>
**Date :** 07/01/2026 à 08:44
**Pour :** aue@isula.corsica, valaerie.salvini@isula.corsica
**Copie à :** POMPONI Pascal - DDT 2B/SUCR/ADS <pascal.pomponi@haute-corse.gouv.fr>

Bonjour,

Tout d'abord, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.

Ensuite, vous trouverez en pièces jointes pour avis les documents relatifs au permis de construire  cité en objet pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Vignale.

En application de l'article R 423-24 du code de l'urbanisme vous disposez d'un mois pour fournir votre réponse. A l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Si votre avis est défavorable,  il devra  comporter l'énoncé des considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de la décision.

Bien cordialement,
--

**Ange-Joseph DESIDERI**
Chargé de mission ADS
Unité ADS Service Urbanisme Construction Rénovation
8 BD Benoîte Danesi
CS 60008 - 20411 BASTIA CEDEX 09
Tél : 04 20 06 70 34
**www.haute-corse.gouv.fr**

PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*
| DDT 2B

---

Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:
PC COMPLET.zip